

4 ZEN
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
29 RUE DE CLERY 75002 PARIS
RCS PARIS 939 669 362

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 29 octobre, à 10:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 4 ZEN, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € divisé en 1 000 actions de 1,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par NASTHER (représentée par Monsieur David ZENOUDA), Associée et Présidente, au siège social de la Société, à savoir : 29 RUE DE CLERY 75002 PARIS.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 14/10/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Bruno ZENOUDA	200 actions
- Madame Esther ZENOUDA	100 actions
- Monsieur Nathan ZENOUDA	100 actions
- Société NASTHER	600 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total d'actions composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur David ZENOUDA.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'ancien objet social, mentionné à l'article 2 des statuts, est :

La restauration rapide, sur place et à emporter ; restauration traditionnelle et événementielle, traiteur et de manière générale la fabrication et ou la commercialisation de tous produits alimentaires

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Réduction de l'objet social de la société

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

"Article 2 - Objet social

La société a pour objet social en France et à l'étranger :

restauration traditionnelle et événementielle, traiteur et de manière générale la fabrication et ou la commercialisation de tous produits alimentaires;

le reste de l'article demeure inchangé."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

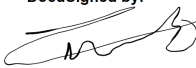
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à PARIS,

Le 29/10/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur David ZENOUDA

DocuSigned by:

6F3D4153114B46A...